CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PQ 3 02/A

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent dans leur intégralité à toutes nos ventes et prestations sans distinction et leur acceptation sans réserve par l'acheteur ou le donneur d'ordre constitue de notre part une cause essentielle et déterminante de l'acceptation ou de l'exécution des commandes. Le fait de passer commande ou de prendre livraison emporte de plein droit de la part de notre partenaire adhésion à nos conditions générales non obstant toutes stipulations contraires et toutes conditions générales ou particulières dont il pourrait se prévaloir. La langue française s'applique à toutes nos relations avec l'acheteur ou le donneur d'ordre. Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment ces conditions générales de vente. Il est de la seule responsabilité de l'acheteur ou du donneur d'ordre de vérifier qu'il est en présence de la version en vigueur.

COMMANDES

Les commandes qui nous sont adressées même par l'intermédiaire de nos employés ne deviennent définitives que lorsqu'elles ont fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part et après acceptation expresse de notre devis par le client ; à moins qu'elles n'aient avant confirmation été exécutées, l'exécution constituant dès lors une présomption d'acceptation.
Nous nous réservons la possibilité de refuser toute commande présentant un caractère anormal ou qui traduirait une demande hors de proportion avec les besoins ou les capacités financières du client ou donneur d'ordre.
Toute annulation de commande ou refus de prendre livraison de la marchandise entraînera résiliation de plein droit de la vente, les acomptes versés nous restant acquis à titre de dédit sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

NORMES

Nos produits, fabrications et matériels sont conformes aux normes générales en vigueur.
Sauf exigences particulières mentionnées expressément dans les commandes ou lors de l'acceptation de nos devis, les tolérances en usage dans la profession s'appliquent à nos produits et fabrications.
Nous nous réservons la possibilité d'arrêter à tout moment la vente de telle ou telle référence, sans qu'il puisse nous en être tenu rigueur sous quelque forme que ce soit.
L'acheteur s'oblige expressément à porter à notre connaissance les normes spécifiques ou les contraintes particulières qui pourraient s'appliquer au produit ou fabrication qu'il commande à raison de l'utilisation qu'il souhaite en faire. Si ces précisions ne sont pas expressément et clairement mentionnées dans la commande ou le cahier des charges qu'il a pu nous transmettre, nos devis sont établis sur la base de nos produits standards, ce qui est expressément accepté par l'acheteur. Celui-ci s'oblige de même à porter à notre connaissance toutes modifications qui interviendraient postérieurement à la vente et seraient susceptibles à quelque titre que ce soit de nous concerner dans l'utilisation des produits ou matériels vendus ou fabriqués. Il s'engage enfin à nous faire connaître les problèmes de toute nature (incidents, accidents, réclamations, ...) à raison en autre de la mise en œuvre, de l'utilisation, des normes et changements de normes dont il pourrait avoir connaissance avant ou après la vente.

PRIX

Nos prix sont facturés sur la base des tarifs en vigueur à la confirmation de la commande. Ils s'entendent pour des marchandises ou des produits sous-traités départ usine ou entrepôt.
Sauf stipulation contraire, la validité de nos devis est limitée à 15 jours à compter de la date de leur envoi. Les prix s'entendent, sauf dispositions contraires mentionnées dans nos devis ou dans la confirmation de la commande, hors taxes, hors frais et consignation d'emballage et hors transport. En cas de variation des données économiques, nous nous réservons le droit de réviser ces prix ; Le client ou donneur d'ordre est alors en droit de refuser cette modification et d'annuler sa commande dans les 48 heures ouvrées de la précision du nouveau prix, le tout sans frais à sa charge et sans qu'il puisse réclamer une indemnisation quelconque.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Toutes nos factures sont payables à 30 jours NETS, à notre domicile. En tout état de cause, les échéances mentionnées dans notre confirmation de commande et rappelées sur nos factures sont de rigueur. Les règlements anticipés ne donnent pas lieu à escompte. Tout retard de paiement entraînera de plein droit à partir de l'échéance fixée, le paiement de pénalités de retard dont le montant sera égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, sans préjudice de la clause pénale prévue ci-après, ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40€ pour frais de recouvrement ; si les frais de recouvrement devaient dépasser le montant de cette indemnité, nous pourrions solliciter une indemnisation complémentaire sur justificatifs. Tout recouvrement contentieux donnera lieu au paiement à titre de dommages et intérêts forfaitaires d'une somme égale à 14% du montant hors taxes des créances concernées, sans préjudice des frais judiciaires éventuels. Le défaut de paiement d'une seule facture à l'échéance rend immédiatement exigible, de plein droit et sans mise en demeure, le paiement de toutes les autres factures, même si elles font l'objet de traites en circulation ainsi que celui de toutes les commandes même en cours d'exécution.
En cas de paiement par traites, celles-ci doivent être retournées immédiatement exigibles, de plein droit et sans mise en demeure, le paiement de toutes les autres factures, même si elles font l'objet de traites en circulation ainsi que celui de toutes les commandes même en cours d'exécution. En cas de paiement par traites, celles-ci doivent être retournées et acceptées sous quinzaine de leur expédition. A défaut, nous nous réservons le droit de faire dresser protêt faute d'acceptation. Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore nous nous réservons le droit, même après livraison partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur des garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.En cas de non-paiement à son échéance d'une somme dont serait redevable l'acheteur ou le donneur d'ordre, les matériaux ou matériels en notre possession à cette date deviendront le gage de notre société quelles que soient les causesde la remise desdits matériaux ou matériels (sous-traitance, ordre de fabrication, ...) qu'il y ait ou non relation entre la remise de ces derniers et la somme non payée. Un litige ou une difficulté que nous admettrions sur une partie des matériels ou marchandises objets d'une facture n'autorise pas le client ou le donneur d'ordre à bloquer l'intégralité du prix de cette facture ni d'autres factures. Le client ou le donneur d'ordre s'oblige au contraire à régler les sommes dues sous déduction, avec notre accord express et préalable, du montant du litige.

DÉLAIS ET LIVRAISON

Le délai mentionné par SARL BURUGORRI sur la confirmation de commande reste indicatif.
Tout évènement échappant à notre contrôle (cas de force majeure, incendies, inondations, dégâts des eaux, tempêtes, foudre, accident de matériel, d'outillage ou de machine, mobilisation, guerre, épidémies, interruption ou retard des moyens de transport, impossibilités de s'approvisionner, tout acte émanant d'une autorité civile ou militaire ou toute loi ou règlement affectant l'approvisionnement ou la production ou la commercialisation des produits, les grèves totales ou partielles de personnel dans notre entreprise ou chez nos fournisseurs ou incidents affectant nos systèmes informatiques) ou la survenance de tout fait ou évènements empêchant, retardant ou rendant simplement plus onéreux ou impossible nos engagements constitue une cause de suspension ou de résiliation de nos obligations sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts.
De convention expresse tous ces évènements sont assimilés à des cas de force majeure. La livraison, à l'acheteur ou au donneur d'ordre, est supposée faite dès la mise à disposition des produits ou fabrications en nos ateliers. Le transporteur recevant les produits dans les quantités et qualités mentionnées sur les bon de livraison et en bon état de conditionnement, il appartient à l'acheteur ou au donneur d'ordre de formuler les réserves nécessaires à l'égard du transporteur afin de pouvoir faire valoir ses droits à l'indemnisation. Dans le cas où la vente serait conclue livraison franco, l'acheteur sera tenu de payer les marchandises mentionnées sur le bon de livraison s'il n'a pas fait les réserves nécessaires auprès du transporteur et ne nous a pas mis à même de pouvoir exercer notre recours contre les responsables.
De même, aucune réclamation ne sera acceptée en cas de non régularisation du bon de livraison. Nous nous réservons toutefois la possibilité de donner suite à des réclamations faites dans le délai de 6 jours ouvrables de la réception de nos produits. De même, nous nous réservons toujours la possibilité d'effectuer des livraisons partielles, ce que ne pourra refuser le client à condition que la mention livraison partielle figure de manière lisible sur le bon de livraison. De même, par dérogation à l'article 1289 du Code Civil, toute somme due par l'acheteur et non réglée à l'échéance se compensera avec les sommes dont nous pourrions être redevables envers lui du fait de commandes passées par nous.

GARANTIE

Les produits sont vérifiés dans nos usines tant en qualité qu'en quantité avant leur expédition. Nous veillons tout particulièrement à leur emballage.
Nous ne garantissons que la conformité des produits à nos spécifications ou aux spécifications de fabrication précisées dans notre devis lorsqu'il a donné lieu à confirmation expresse.
Notre garantie est, de convention expresse, limitée à la fourniture des produits non livrés ou livrés en qualité insuffisante ou au remplacement des produits présentant des défauts ou des vices cachés.
Notre garantie ne couvre jamais les vices pouvant affecter les matériaux et matériels donnés en sous-traitance, le donneur d'ordre restant responsable tant vis-à-vis des tiers que de nous-mêmes des dommages causés par ses marchandises.
L'acheteur ou le donneur d'ordre ne pourra exiger que cette fourniture ou ce remplacement et renonce expressément à toute autre action à notre encontre, notamment en dommages et intérêts.
En tout état de cause, notre garantie cessera de jouer si les produits ont été utilisés de manière anormale ou en cas de mauvais entretien ou de mauvaise installation.
Notre garantie n'est jamais due si le client ou le donneur d'ordre n'a pas porté à notre connaissance les normes spécifiques ou les contraintes particulières qui s'appliquent au produit.

RÉCEPTION, RÉCLAMATION, RETOUR DE PRODUITS

Les matériels et marchandises étant mis à la disposition de l'Acheteur ou de son transporteur dans les quantités et qualités mentionnées sur les bons de livraisons et en bon état de conditionnement, il appartient à l'Acheteur ou à son réceptionnaire de vérifier s'il n'y a pas détérioration des marchandises ou des manquants.
Dans le cas contraire, l'Acheteur ou son réceptionnaire doit notifier sur le bon d'enlèvement ou au transporteur, dans les formes et délais légaux, des réserves écrites et motivées sur le bon de livraison et ce sous peine d'exclusion de garantie.
En nous adressant un double de la réclamation, nous nous efforcerons d'aider l'Acheteur dans le règlement du litige.
Aucune réclamation ne sera adressée en cas de non régularisation du bon de livraison.
Sans préjudice des dispositions à prendre lors de l'enlèvement ou de la réception des livraisons, il appartient à l'Acheteur de procéder dans les plus brefs délais au contrôle de la conformité et de la qualité des produits et en tout état de cause avant toute mise en œuvre.
Dès lors que l'Acheteur aura adressé sa réclamation sur la qualité ou la conformité des produits dans le délai maximum de 15 jours ouvrés, et sous réserve que notre responsabilité soit établie, nous nous obligeons à notre choix, soit à remplacer soit à rembourser les produits ainsi reconnus non-conformes à l'exclusion de toute autre indemnité et/ou dommages et intérêts.
En tout état de cause, le retour des produits ne pourra être effectué sans notre accord préalable et les frais de retour sont toujours à la charge de l'Acheteur. Nous nous réservons le droit de refuser un retour de produits lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

SARL BURUGORRI se réserve expressément la propriété des produits et ce jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts éventuellement dus. En effet : « en application de la loi n°80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix, les risques afférents aux dites marchandises étant transférés à l'acheteur dès la livraison. »
Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix, la remise de traite, de chèque ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. Faute de paiement par le Client d'une seule échéance, (dont le délai de règlement ne serait pas rééchelonné par SARL BURUGORRI) le présent contrat de vente sera résolu de plein droit.
Les produits devront alors être restitués dans le délai de huit jours à SARL BURUGORRI, aux frais, risques et périls du Client. A défaut de restitution à l'amiable, SARL BURUGORRI pourra opérer par toute voie de droit à la reprise physique des produits. En tout état de cause, les acomptes éventuellement versés à SARL BURUGORRI lui resteront acquis à titre de clause pénale minimum.
En cas de saisie opérée par des tiers sur les produits restant la propriété de SARL BURUGORRI, le Client est tenu d'en informer immédiatement SARL BURUGORRI et de prendre toutes mesures en vue d'obtenir la main levée de ces saisies. Le Client s'interdit, en outre, de donner en gage ou de céder à un tiers à titre de garantie la propriété des produits tant que le prix de ceux-ci n'aura pas été intégralement payé à SARL BURUGORRI. En cas de cessation des paiements, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou faillite du
Client, la revendication des produits dont le prix n'aura pas été acquitté en totalité, pourra être effectuée par SARL BURUGORRI, conformément au droit applicable dans le lieu de situation des produits.
Nonobstant la présente clause de réserve de propriété, le Client supportera, dès la livraison des produits, les risques de pertes, vols ou destruction de ceux-ci.

CONTREFACON

L'ENTREPRENEUR PRINCIPAL garantit au SOUS TRAITANT l'existence de tous droits à utiliser des cahiers des charges, plans, schémas, dessins, modèles, prototypes, moules ou tout autre support de propriété intellectuelles qu'il met à la disposition du SOUS TRAITANT pour l'exécution de ses commandes. L'ENTREPRENEUR PRINCIPAL s'oblige à prendre faire et cause et à se substituer au SOUS TRAITANT dans toutes les mises en cause même amiables de responsabilités pour ces raisons, et à défaut de garantir le SOUS TRAITANT de dommages et intérêts et frais que nous pourrions supporter.

TRIBUNAL COMPÉTENT, LOI APPLICABLE

Nos ventes sont uniquement soumises au droit français à l'exclusion de tout autre système juridique et de toute convention ou accord international.

De convention expresse, seul le Tribunal de Commerce du siège social de notre entreprise sera compétent pour statuer sur toute contestation relative à l'exécution des présentes même en cas de pluralité de défendeurs d'appel en garantie, d'appel en cause, de procédure de référés, quelles que soient les stipulations des conditions générales d'achat de l'acheteur.
L'émission ou l'acceptation de traite ou de moyen de paiement n'entraîne ni novation, ni dérogation à cette attribution exclusive de compétence.